Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 12 (1973-1974)
Heft: 49

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A VERVIERS

Monsieur Albert Merz, nous communique ci-dessous le texte de son allocution prononcée le 1er août, dans les salons du Grand-Hôtel à Verviers.

Ma tâche et ma joie, aujourd'hui 1er août 1973, seront de rendre une nouvelle fois hommage à notre Patrie, dont nous célébrons la fête nationale. Je remercie nos compatriotes Mme & M. Meng, qui, comme par le passé, ont assuré la réussite de cette manifestation. Je remercie également tous ceux, compatriotes et amis belges qui ont désiré s'associer à nous dans l'évocation des grands moments de sublimité qui ont décidé du sort de la Suisse : à savoir ce destin que représentent nos institutions, le rôle et la place tenus par notre pays dans le concert des nations, le plus farouchement attachées à la Paix. C'est dans le souvenir des sacrifices et des efforts consentis par nos prédécesseurs que nous trouvons la force de volonté de ne jamais trahir la cause qu'ils ont défendue. Et l'œuvre entreprise demeurera sacrée pour nos cœurs et féconde entre nos mains. Nous referons donc le serment qu'ils firent initialement eux-mêmes.

Je voudrais avoir la possibilité de citer au cours de ces évocations que je reprends d'année en année, les noms de tous les hommes valeureux aux vertus diverses, qui nous ont fourni des exemples typiques de l'âme suisse : Savants, inventeurs, littérateurs, poètes, philosophes ou humanistes à l'œuvre profondément ressentie à travers les âges, je vous apporte le tribut de mon admiration. Soyez respectés par tous ceux, qui vous suivront. Moi, je vous aurai vénérés toute ma vie durant. Et c'est encore nos paroles, ô Godfried Keller, qui éclairent en ce moment ma mémoire, alors que, dans un élan de gratitude, je me tourne vers la Belgique, notre seconde patrie.

Il a dit, notre cher poète « aime ton pays d'adoption, mais chéris le tien ». Ces deux fonctions, aimer l'un, chérir l'autre, ont déjà force d'habitude chez nous, Suisse à l'étranger.

Nous veillerons à leur réserver toujours la part de nous-mêmes qui leur revient, comme, ici déjà, au cours de cet hommage, qui reste une profession de foi à l'égard de la fraternité au-dedans et au-delà des frontières.

Vive la Belgique et vive la Suisse.

Albert MERZ.

QUE VOUS AYEZ A EXPEDIER,
DES ENVOIS MINI OU MAXI
VOUS POUVEZ FAIRE CONFIANCE A

natural

TOUJOURS
VOUS BENEFICIEREZ
D'UN SERVICE INDIVIDUEL.
A NOTRE EPOQUE,
CELA SE FAIT RARE...

affaires fédérales

LES 25 ANS DE L'A.V.S.

CÉRÉMONIE AU PALAIS FÉDÉRAL

(A.T.S.) Il y a un quart de siècle, l'assurance-veillesse et survivants (A.V.S.) était mise en vigueur en Suisse. C'est en effet le 1er janvier 1948, à la suite d'un vote du peuple qui avait eu lieu le 6 juillet de l'année précédente, qu'a été créée la loi créant cette institution sociale. Une cérémonie a marqué cet anniversaire à Berne, dans la salle du Conseil national, en présence de M. Hans-Peter Tschudi, chef du Département de l'Intérieur. « 25 ans d'A.V.S., a souligné dans son discours de bienvenue M. Max Frauenfelder, directeur de l'Office fédéral des assurances sociales, ont modifié fondamentalement la politique sociale de notre patrie. » L'orateur a ensuite salué les personnalités présentes dans la salle qui ont contribué à la mise en place et développement de l'A.V.S., notamment l'ancien conseiller fédéral Philippe Etter, l'ancien conseiller national Robert Bratschi, et l'ancien directeur de l'Office fédéral des assurances sociales, M. Arnold Saxer.

M. Tschudi retrace l'histoire de l'A.V.S.

Le conseiller fédéral Tschudi a remonté le cours des ans pour rappeler la « préhistoire » de l'A.V.S. 36 ans se sont écoulés depuis la première intervention parlementaire jusqu'à la réalisation de l'idée. L'orateur a rappelé les différentes phases qu'a connues notre A.V.S. depuis la première assurance de base jusqu'à la conception des trois piliers. M. Tschudi a rappelé qu'en 1949 les rentes mensuelles variaient en 40 et 65,70 F. Actuellement, la rente ordinaire simple de vieillesse est de 400 à 800 F par mois (pour ceux qui ont payé régulièrement leurs cotisations). Dès 1975, elle sera de 500 à 1 000 F par mois. L'an dernier, les bénéficiaires de rentes ont reçu des prestations pour un montant total de 3,9 milliards. Cette somme passera cette année à 6,6 milliards. « N'oublions pas, a dit M. Tschudi, que les pionniers qui élaborèrent l'article constitutionnel de 1925, la loi d'exécution de 1931, qui fut rejetée, enfin et surtout l'A.V.S. de 1948, étaient tous aussi conscients de la tâche à accomplir que nous le sommes aujourd'hui. »

« L'assurance-invalidité, a encore dit M. Tschudi, a aussi pris des proportions importantes : cette année, les dépenses dépasseront probablement pour la première fois le milliard. Il sera certainement possible de régler, dans un avenir proche, les deux assurances, A.V.S.-A.I., dans une seule et même loi, vu leur connexité. D'autre

Swissair Spécial Suisse

2.590 FB **Bruxelles-Bâle**
aller-retour

2.590 FB **Bruxelles-Zürich**
aller-retour

2.890 FB **Bruxelles-Genève**
aller-retour

Des prix d'amis ! A condition d'effectuer les vols aller et retour pendant les week-ends. Un exemple : vous partez ce week-end (samedi ou dimanche) et vous revenez le week-end suivant. Vos billets sont valables chaque week-end, durant un mois entier, et aussi bien pour un vol Swissair que pour un vol Sabena.

Pour réserver vos places, adressez-vous à votre agence de voyages habituelles ou téléphonez chez Swissair : Bruxelles : 02/19.03.41 – Anvers : 03/31.57.39

Attention :

ces prix sont valables du 15 septembre au 31 mars 74.

part, le nouvel article constitutionnel adopté le 3 décembre 1972 par le peuple et les cantons oblige la Confédération à encourager l'aide aux personnes âgées et à prendre des mesures en leur faveur.

« Il s'agira en premier lieu de promouvoir la construction de homes pour personnes âgées – mesure prévue dans le projet de loi relatif à l'adaptation des rentes qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 1975 – et, par la suite, de contribuer financièrement à l'exploitation des homes existant et à la formation de personnel spécialisé. » Pour conclure, M. Tschudi a remercié tous les collaborateurs et les collaboratrices de l'A.V.S. grâce auxquels un million de bénéficiaires reçoivent, mois après mois, ponctuellement leur rente.

LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE EN FAVEUR DE L'INSTITUT D'ÉCOLOGIE DE JACQUES PICCARD

A.T.S.) La Fédération romande de publicité a lancé officiellement une vaste campagne d'information en faveur de l'Institut international d'écologie, à Cully, organe de la Fondation pour l'étude et la protection de la mer et des lacs, que préside l'océanographe suisse Jacques Piccard. Ainsi que l'a rappelé M. Maurice Collet, président de la F.R.P., cette campagne « Votez pour la vie » a été réalisée de façon totalement bénévole.

Après une première émission radiophonique diffusée le 30 avril, des annonces paraissent maintenant dans la presse quotidienne et périodique, une émission télévisée est annoncée, un film est projeté dès aujourd'hui dans toutes les salles de cinéma de Suisse romande, ainsi qu'une diapositive dans une vingtaine d'entre elles. Des grands magasins, centres commerciaux et chaînes de distribution ouvrent leurs locaux à une action de publicité, et une eau minérale apposera une étiquette spéciale sur un million de bouteilles.

Le but de la campagne est d'inciter les communes de toute la Suisse romande à déléguer un municipal ou un fonctionnaire à l'Institut de Cully, afin de le convaincre de lutter contre les différentes pollutions et de lui donner les moyens d'agir efficacement. Un système de votation a été imaginé pour intéresser l'opinion publique et la faire agir sur ses autorités. Les gens recevront des bulletins de vote ainsi rédigés : « Je souhaite que ma commune de domicile poursuive ses efforts pour protéger l'environnement et enrayer la pollution sous toutes ses formes. Je désire que ma commune de domicile délègue un employé ou une autre personne à un cours pratique contre la pollution. »

MM. Jacques Piccard, président de la Fondation, et Georges Rosset, administrateur de l'Institut de Cully, ont montré qu'il ne suffisait plus de parler de la protection de la nature et des eaux, mais qu'il était temps

d'agir. En dépit des énormes moyens déjà mis en œuvre dans notre pays, la pollution ne cesse de s'aggraver. Il faut aller maintenant plus loin que les mesures curatives (stations d'épuration des eaux et d'élimination des ordures) et s'attaquer aux causes du mal en apportant une protection préventive. C'est à la recherche des causes de la pollution que se consacre précisément l'Institut de Cully, avec le concours d'une vingtaine d'éminents professeurs et spécialistes.

PUBLICATION DU MESSAGE DU CONSEIL FÉDÉRAL AU SUJET DE LA TAXE D'EXEMPTION AU SERVICE MILITAIRE FRAPPANT LES SUISSES DE L'ÉTRANGER

(A.T.S.) A l'heure actuelle, les Suisses de l'étranger sont libérés de la taxe d'exemption du service militaire s'ils résident sans interruption hors de notre pays depuis plus de huit ans, s'ils sont en âge de servir dans l'élite, et depuis plus de cinq ans s'ils sont en âge de servir dans la Landwehr. Si le projet de nouvelle loi sur la taxe d'exemption du service militaire frappant les Suisses de l'étranger, exposé dans un message du Conseil fédéral rendu public récemment est adopté, la durée d'assujettissement à la taxe sera uniformément ramené à trois ans.

La perception de la taxe, ainsi que la taxation elle-même, donnent fréquemment lieu à des difficultés, et provoquent parfois des troubles avec les autorités du pays d'origine, remarque le message. Cela est d'autant plus désagréable que la loi ne peut pas être imposée à l'étranger. En outre, les expériences effectuées pendant la dernière guerre mondiale ont montré que les Suisses de l'étranger mobilisés avaient dû être licenciés après peu de temps, notamment parce que, faute de formation suffisante, il était impossible d'utiliser leurs services. Enfin, il ne faut pas oublier que les Suisses de l'étranger ne sont pas placés sous la protection de l'armée suisse. Pour toutes ces raisons, une adaptation du système s'imposait.

Trois solutions pouvaient être envisagées : l'abolition de la taxe d'exemption du service militaire, une contribution forfaitaire échelonnée, ou l'avancement de l'exonération de la taxe par rapport à la réglementation encore en vigueur.

L'abolition de la taxe était réclamée en particulier par la commission des Suisses de l'étranger de la Nouvelle Société helvétique, mais elle ne sera réalisable qu'une fois réalisée la conception de la défense nationale générale. L'introduction d'une contribution échelonnée d'après la situation personnelle et financière des Suisses de l'étranger astreints aux obligations militaires, recommandée également par la N.S.H. aurait simplifié la procédure de

Quelle que soit votre destination

3.4.347.F

Budapest Istanbul Madrid Varsovie Rome...

toujours et partout : SWISSAIR

Quelle que soit votre heure, 10.05 h, 15.45 h ou 20.10 h... Swissair s'envole de Bruxelles trois fois par jour et vous emmène dans le monde entier.

SR 254	ABIDJAN	SR 322	ISTANBUL
SR 250	ACCRA	SR 280	JOHANNESBURG
SR 230	ALGIERS	SR 302	KARACHI
SR 791	AMSTERDAM	SR 270	KHARTOUM
SR 320	ANKARA	SR 282	KINSHASA
SR 270	ATHENS	SR 250	LAGOS
SR 374	BAGHDAD	SR 260	LIBREVILLE
SR 300	BANGKOK	SR 306	MANILA
SR 370	BEIRUT	SR 624	MILAN
SR 300	BOMBAY	SR 160	MONTREAL
SR 164	BOSTON	SR 280	NAIROBI
SR 779	BRUSSELS	SR 100	NEW YORK
SR 466	BUCHAREST	SR 366	NICOSIA
SR 200	BUENOS AIRES	SR 200	RIO DE JANEIRO
SR 270	CAIRO	SR 202	SANTIAGO
SR 234	CASABLANCA	SR 200	SAO PAULO
SR 161	CHICAGO	SR 314	SINGAPORE
SR 315	COLOMBO	SR 372	TEHERAN
SR 418	COPENHAGEN	SR 332	TEL AVIV
SR 200	DAKAR	SR 304	TOKYO
SR 280	DAR ES SALAAM	SR 240	TRIPOLI
SR 260	DOUALA	SR 242	TUNIS
SR 544	FRANKFURT/M	SR 436	VIENNA
SR 304	HONG KONG	SR 771	ZURICH

Budapest : chaque semaine nous vous offrons 6 correspondances pour Budapest ! De plus, Swissair dessert régulièrement tous les grands centres des Balkans.

Istanbul : 6 liaisons hebdomadaires. Arrivée à Istanbul en tout début de soirée, à temps pour le dîner !

Madrid : nous vous y emmenons deux fois par jour : le temps d'imaginer une corrida ou un flamenco... et vous y êtes !

Varsovie : là encore, nous y volons deux fois par semaine. Arrivée en début d'après-midi. A bord, service rapide et menus spéciaux - à condition d'en avoir fait la demande au moment de réserver votre place. Comme d'ailleurs sur toutes nos lignes.

Rome : départs et arrivées à des heures agréables qui vous permettent d'apprécier sans attendre les charmes de la Ville éternelle.

SWISSAIR **Via la Suisse, ça va toujours.**

Renseignez-vous auprès de votre agence de voyages habituelle ou de Swissair : Place de Brouckère 21 - 1000 Bruxelles - Tél. 02/19.03.41. Carnotstraat 39 - 2000 Antwerpen - Tél. 03/31.57.35.

Vous êtes en relations d'affaires avec la Suisse...

Vous importez ou désirez importer des produits suisses...

Vous avez besoin d'un renseignement commercial ou autre...

Vous cherchez le fabricant suisse d'un article...

Vous désirez récupérer une créance ... ou faire faire des traductions ...

... sans aucun doute, la

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE

POUR LA BELGIQUE ET LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Fondée en 1898

Rue du Congrès 1 - B-1000 BRUXELLES
Tél. : (02) 17 55 43 - Télégr. : Swisscom

peut vous être utile.

N'hésitez donc pas à faire appel à ses services et à l'expérience de ses 75 ans d'existence.

En devenant membre de la Chambre de Commerce Suisse, la plupart de ses services seront gratuitement à votre disposition.

De plus, vous recevrez chaque mois son Bulletin économique.

Cotisations annuelles :
– personnes physiques Frb. 660.–
– personnes morales frb. 1.600.–

Tous renseignements, formules de demande d'adhésion, spécimen du Bulletin mensuel, etc. au Secrétariat, rue du Congrès 1 - 1000 Bruxelles.

taxation, mais la mise en œuvre de ce système entièrement nouveau aurait pris beaucoup de temps et aurait entraîné un surcroît de complications, étant donné le chevauchement entre la taxe ordinaire sur le revenu et la contribution forfaitaire pour les contribuables qui reviennent en Suisse – leur nombre est considérable.

C'est donc la troisième solution qui a été adoptée. Des enquêtes statistiques ont révélé qu'une grande partie des citoyens émigrés astreints aux obligations militaires reviennent en Suisse dans les deux ou trois premières années après leur départ. Cela tient au fait qu'aujourd'hui, les émigrants sont surtout des employés d'entreprises, des techniciens, des assistants de la coopération technique, des étudiants, des savants, des professeurs, qui séjournent un certain temps à l'étranger pour revenir ensuite au pays (en allemand, on les appelle « Kontraktschweizer »). Ils sont plus nombreux à l'heure actuelle que les Suisses établis en permanence à l'étranger. Pour eux, l'idée de l'obligation de servir et l'attachement à la défense du pays sont encore vivants, la taxe militaire a encore un sens et peut être appliquée.

Il convient donc, conclut le message du Conseil fédéral, en ce qui concerne la taxe militaire, de mettre ces émigrants « à court terme » sur le même pied que les Suisses de l'intérieur, et de libérer de la taxe les Suisses établis de manière durable à l'étranger, en considération de leur situation de fait et de droit.

M. JOLLES REÇOIT LE PRIX « CONTACT »

(A.T.S.) Le prix « Contact » 1973 a été remis à l'ambassadeur Paul Jolles, directeur de la Division du commerce, au cours d'une manifestation qui s'est déroulée au Centre interprofessionnel de Genève, en présence de M. Pierre Ami Chevalier, président de l'Union genevoise des éditeurs de journaux.

M. Victor Lasserre, rédacteur en chef de « l'Ordre professionnel » et président du Groupement des journalistes économiques romands qui décerne chaque année le prix, a rappelé que celui-ci, créé en 1969, honore chaque année la personnalité de l'économie suisse, publique ou privée, qui aura témoigné d'une compréhension particulière des besoins de la presse et des moyens audio-visuels d'information et fait preuve de courtoisie et d'esprit de collaboration dans ses relations avec les journalistes.

En 1972, le prix fut décerné à M. Nello Celio, chef du Département fédéral des finances et des douanes. Les journalistes économiques ont estimé qu'il convenait de remettre le prix à M. Paul Jolles pour la façon dont il a su renseigner l'opinion sur l'accord de libre-échange intervenu entre la Suisse et la C.E.E. en prévision du vote populaire de décembre dernier.

A son tour, M. Jolles a exprimé sa reconnaissance aux moyens d'information pour le rôle qu'ils ont joué et joueront encore.

A Bruxelles, a-t-il précisé, on a été frappé par le haut niveau d'information qui a caractérisé la campagne menée avant le scrutin. On y voit une manifestation de la maturité de notre démocratie. Le chemin sera ardu car les négociations seront très délicates non seulement en ce qui concerne le dossier européen, loin d'être clos par l'accord de libre-échange, mais aussi sur le plan mondial, ne serait-ce qu'en raison de la crise monétaire et de la lutte que mènent tous les Etats contre l'inflation et la surchauffe. Il ne faut pas oublier que si la Suisse lutte contre l'inflation, elle en importe aussi beaucoup de l'étranger en raison de son interdépendance avec le commerce mondial. De plus, de nouvelles formules de coopération doivent être trouvées dans des domaines autres que le secteur purement commercial. C'est une politique d'imagination qui doit prévaloir. Dans le secteur monétaire, il y a lieu de songer aussi que des mouvements spéculatifs ont tendance à se concentrer sur la Suisse. Les négociations du Gatt qui vont s'ouvrir cet automne à Tokyo devront être conduites sur une base de réciprocité et, certes, de solidarité avec l'Europe. Il faudrait éviter que de nouvelles clauses de sauvegarde ne soient édictées. Il faudrait aussi faire preuve de solidarité avec les Etats-Unis afin qu'ils se rendent compte que l'on a avantage à négocier des deux côtés de l'Atlantique. C'est surtout dans le domaine des barrières non-tarifaires que les négociations seront délicates, a conclu M. Jolles. Ajoutons que M. Victor Lasserre a passé dès ce jour, la présidence du prix « Contact » à M. Blaise Evard, de la radio suisse romande.

Vie économique

LES PRINCIPALES ENTREPRISES DE SUISSE EN 1972

Selon une étude de l'Union de Banques Suisses, le groupe Nestlé, avec un chiffre d'affaires consolidé de 15,8 milliards de francs suisses, a conservé l'année dernière la tête des principales entreprises de Suisse, précédant Ciba-Geigy (8,1 milliards Fr.s.) et Brown Boveri (6,4 milliards Fr.s.). Le groupe pharmaceutique Hoffmann-La Roche, qui a pour la première fois publié son chiffre d'affaires consolidé (4,8 milliards Fr.s.), prend la quatrième place. Par rapport à 1971, le taux de croissance du chiffre d'affaires des principales entreprises industrielles a légèrement fléchi. En ce qui concerne les grandes commerciales, le classement voit en tête les deux géants du commerce de détail, à savoir Migros, avec un chiffre d'affaires de 4,9 milliards de Fr.s. et Coop (4,1 milliards de Fr.s.) ainsi que la maison Gebrüder Volkart (1,2 milliard de Fr.s.) qui est spécialisée dans le commerce international. Les 60% des ventes des 40 premières entreprises commerciales sont représentées par des denrées alimentaires. Le groupe « Zurich » qui a publié pour la première fois des résultats consolidés, constitue la première compagnie d'assurances : 3,3 milliards de Fr.s. de recettes de primes nettes provenant des affaires d'assurance-accidents, dommages et réassurance, et 737 millions de francs provenant de l'assurance-vie. Avec 3,4 milliards de francs de recettes globales et des effectifs s'élevant à 49.823 personnes, les PTT forment la première entreprise de transports. Viennent ensuite les CFF (compagnie nationale de chemins de fer) avec 2,2 milliards de francs de recettes et 41.750 personnes employées. (OSEC)

RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE DU BILAN DES GRANDES BANQUES SUISSES

En 1972, la majorité des grandes banques suisses ont enregistré un net ralentissement de la croissance de leur bilan. La somme du bilan de l'Union de Banques Suisses a augmenté de 7% (1971 : 26%) pour atteindre 40,7 milliards de francs, celle de la Société de Banque Suisse de 7% (28%) pour atteindre 38,6 milliards de francs et celle du Crédit Suisse de 2% (11%) pour atteindre 31,7 milliards de francs. En revanche, le bilan de la Banque Populaire Suisse, en progression de 14% (14%), s'est élevé à 8,6 milliards et celui de la Banque Leu SA, en hausse de 15% (10%), à 1,8 milliard. La progression du bilan des 45 banques cantonales, régionales et des caisses d'épargne ayant déjà publié leurs résultats de 1972 a été d'un peu plus de 11%. L'accroissement plus faible du bilan des 3 grandes banques est dû principalement aux événements monétaires intertionaux, qui ont sérieusement entravé la marche des affaires avec l'étranger. L'expansion des crédits intérieurs des banques cantonales, régionales et des caisses d'épargne a aussi été supérieure à celle des 3 grandes banques. (OSEC)

LA SUISSE EN CHIFFRES 1973

L'Union de Banques Suisses vient de publier l'édition 1973 de la statistique de poche « La Suisse en chiffres 1973 ». Ce dépliant contient quelque 1600 données économiques sur la Confédération suisse et les cantons ainsi qu'une comparaison internationale de certains facteurs économiques importants. Le revenu national par canton et par habitant, calculé par l'Union de Banques Suisses, montre qu'en 1972 Bâle-Ville, où siègent notamment les grandes sociétés chimiques, figurait en tête avec un revenu de 22.675 francs par habitant, devant Genève (19.635 fr.), Zoug (18.435 fr.) et Zurich (17.225 fr.). Les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieurs (10.295 fr.) et d'Obwald (10.940 fr.) avaient les revenus nationaux les plus bas, la moyenne pour la Confédération s'établissant à 14.990 francs par habitant. Sur les 95,7 milliards de francs de revenu national suisse en 1972, 19,3 milliards, soit plus de 20%, concernaient le canton de Zurich. (OSEC)

CHIMIE SUISSE : 3,4% DU PERSONNEL DE LA CHIMIE EUROPÉENNE

Fin 1972, les industries chimiques des douze pays réunis au sein du Conseil Européen des Fédérations de l'Industrie Chimique (CEFIC), dont le siège est à Bruxelles, occupaient 1.989.695 employés et ouvriers. L'industrie chimique suisse, avec 67.700 collaborateurs, occupe ainsi le 3,4% du personnel de la chimie européenne.

Dans le cadre de l'économie nationale, l'industrie chimique suisse emploie le 2,2% des personnes actives et le 7,9% du personnel occupé dans le secteur industriel.

En assumant à elle seule 22,5% des exportations du pays, l'industrie chimique suisse se situe en tête des pays européens par ses activités exportatrices, suivie par les Pays-Bas, dont les ventes de produits chimiques à l'étranger représentent 15,9% de ses exportations. (OSEC)